

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 06.06.17

.....

L'an deux mille dix-sept, le six juin, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sur la convocation qui leur a été adressée le neuf mai par le maire Didier CORBINAUD.

Etaient présents : Didier CORBINAUD - Danny LOBRY- Yves GERIN - Rémi LE ROUZIC - Cédric DUPONT - Marie-Lise LEGRAND

Etaient absents : Jean-Pierre DHOUDAIN (décédé) - Antonio GALLO (démissionnaire) - Laurence SANNIER (démissionnaire) - Patrick CHARLET (procuration à Cédric DUPONT) - Bérangère WERY (procuration donnée à Marie-Lise LEGRAND)

Secrétaire de séance : Cédric DUPONT

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

***** Questions inscrites à l'Ordre du Jour :**

- **1/ Audit de la CCCA réalisé par la Cour des comptes :**

La Cour des comptes a réalisé un audit des finances de la Communauté de communes sur les budgets 2012 et suivants. Cet audit a été débattu en conseil de communauté.

Le conseil municipal prend acte de cet audit et ne formule aucune remarque à son sujet.

- **2/ Projet de PADD :**

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) expose le projet politique de l'intercommunalité, et représente un élément fondamental du prochain plan local d'urbanisme intercommunal. Il a été adopté par le conseil communautaire le 21 mars 2017.

Le conseil municipal prend acte du PADD et ne formule aucune remarque à son sujet.

- **3/ Subvention accordée aux familles pour les vacances :**

Le conseil municipal avait délibéré en 2013 pour accorder une aide aux familles pour les vacances des enfants. Cette aide était versée directement à l'organisme de vacances par l'intermédiaire de la trésorerie. A la demande de la CCCA, il est préférable que cette aide soit versée directement aux familles. Le conseil décide donc à l'unanimité d'accorder une aide aux familles dans les conditions suivantes :

- Pour des enfants résidants dans la commune, âgés de moins de 14 ans,
- Pour un dossier par an et par famille,
- Pour des séjours durant les périodes de vacances scolaires dans un centre de vacances géré par la CCCA,
- Subvention maximale de 50% du coût total du séjour,
- Subvention plafonnée à cent cinquante euros par enfant.

Cette aide sera versée sur présentation d'une facture acquittée accompagnée d'un RIB.

Cas particulier :

Une famille résidant dans la commune, ayant mis ses enfants en vacances dans un centre géré par la CCCA durant les vacances d'été 2016, a dû régler la totalité de la facture. Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser à cette famille l'aide financière dans les conditions évoquées ci-dessus.

- **4/ Devenir du CCAS :**

La suppression des CCAS avait été évoquée dans la loi NOTRe de 2015. Monsieur le préfet a relancé ce dossier dans un courrier du 14 avril 2017, en insistant sur les raisons de cette suppression. Le conseil prend acte de ce courrier et décide à l'unanimité de maintenir le CCAS dans ses fonctions.

- **5/ Eclairage public :**

L'extinction de l'éclairage public entre minuit et cinq heures du matin avait été demandée lors d'une réunion précédente. Monsieur le maire a consulté des conseillers juridiques qui lui ont apporté les réponses suivantes :

- Le code de gestion des collectivités territoriales (CGCT) répartit les attributions et responsabilités du maire et du conseil municipal. Il précise que le maire dispose de trois domaines qui lui sont réservés, l'attribution des autorisations d'urbanisme (permis de construire, ...), la gestion du personnel communal (à part la création de postes qui est du ressort du conseil municipal) et les pouvoirs de police municipale.
- Le CGCT précise également que dans ces trois domaines, la répartition des compétences entre conseil municipal et maire est impérative, tout acte pris par le conseil municipal s'exposant à une annulation par le juge administratif. Seul le maire peut légiférer par arrêté municipal.
- L'article L2212-2 du CGCT précise enfin que « la police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Elle comprend notamment tout ce qui concerne la sûreté et la commodité du passage dans les rues, places et voies publiques, ce qui comprend le nettoyage, l'éclairage, ... ».

Monsieur le maire prend acte des remarques faites lors de la réunion précédente. Il précise que le coût de l'éclairage public est resté le même, bien que le nombre de points d'éclairage ait doublé, et que l'éclairage soit maintenu toute la nuit. Il rappelle également que cette décision fait suite à une pétition envoyée à Monsieur le préfet, dénonçant les carences en matière de sécurité du fait du manque de lumière dans les rues.

Encouragé par les messages de soutien, et soucieux de garantir la sécurité de tous, piétons, cyclistes et automobilistes dans leurs déplacements, Monsieur le maire prend la décision de maintenir l'éclairage durant toute la nuit.

- **6/ Procédure « participation citoyenne » :**

Evoquée lors d'une réunion précédente, explicitée par la présentation faite par le Major Durand lors de la dernière réunion, cette mesure a été longuement débattue par les membres du conseil, sans parvenir à un accord.

Les membres du conseil décident donc à l'unanimité d'abandonner ce projet.

- **Informations diverses :**

Suite à des difficultés de personnel, la CCCA n'est pas en mesure d'assurer le fauchage des bords de routes. Ce travail est délégué à une société privée, qui interviendra en fonction de ses disponibilités, pour faucher une bande d'un mètre de largeur le long des voies communales.

La société ORANGE viendra prochainement démonter la cabine téléphonique implantée au carrefour entre la RD80 et la route de Solre-le-Château.

La société AXIMUM interviendra le 13 juin pour réparer la barrière de sécurité de la route de Solre-le-Château.

La société DULOROY interviendra après le 14 Juillet pour réparer la rambarde du pont sur la route de Solre-le-Château.

Les pépinières de Beaufort assurent chaque année, pour un coût non négligeable, le fleurissement du village. Ceci contribue à la beauté de notre commune, mais nécessite un entretien régulier. Les membres du conseil municipal assurent déjà une bonne partie de l'arrosage des fleurs dans le village. Afin de leur venir en aide, Monsieur le maire demande aux habitants de bien vouloir assurer l'arrosage des fleurs dans les bacs à proximité de leur domicile.